

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

GD/CJ n° 2016/ 08

Objet de la délibération :

**Rapport d'activité annuel
2016 du Syndicat
Intercommunal
d'Assainissement de la
Région d'Epéron (SIARE)**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoir : 00

Votants : 25

Date de la convocation :
7/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 NOVEMBRE à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, RITTNER Sébastien, STECK Robert, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal.

Absents Excusés :

QUAGLIARELLA Lydie, CHERGUI Cendrine.

Absents :

PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Monsieur DAVID, Maire-Adjoint et Président du SIARE présente le rapport d'activité 2016 du SIARE à l'assemblée délibérante.

Il en relate les faits marquants, à savoir :

CHIFFRES DU SERVICE :

● Habitants (environ)	12 378
● Clients desservis	4 349
● Installation(s) de dépollution	2
● Capacité de dépollution (eh)	17 833
● Longueur de réseau (km)	80.8
● Volume traité (m3)	922 109
● Taux de conformité des rejets (%)	100 %
● Nombre de postes de relèvement	43

Les volumes entrants traités sur les STEP : 922 109 m³

Dont Epéron Bourg : 679 965 m³

Dont Loreau : 242 144 m³

Performance du traitement sur les stations d'épuration :

Rendement moyen annuel (%)	DCO	DB05	MES	NK Azote	NGL Azote	Pt
Step Epéron-Bourg	94	98	96	78	75	81
Step du Loreau	93	98	94	83	77	73

Ratio d'utilisation des usines (en charge de DB05) :

Epernon Bourg : 45 % Le Loreau : 24 %

La capacité des 2 usines est suffisante.

Des dépassements ponctuels des capacités hydrauliques sont observés, sur les deux usines de traitement.

La quantité de boues évacuées en Tonnes de matières sèches :

Epernon Bourg : **119** Tonnes ; Le Loreau : **27** Tonnes.

Le curage des réseaux et l'inspection télévisée :

Au titre de l'entretien et de la surveillance des réseaux, **7 664** mètres de canalisation ont été curés et **1 750** mètres inspectés par ITV.

Nombre de contrôles de raccordement réalisés : 89

46 sont conformes dont 6 après travaux constatés par contre visite.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

STEP Bourg :

- Le site de la station a été rendu inaccessible suite aux inondations causées par les intempéries entre le 31/05/2016 et le 06/06/2017
- Suite aux inondations causées par les intempéries le canal de comptage présentait des infiltrations entre le 31/05/2016 et le 06/06/2016.

STEP du Loreau :

- La charge entrante sur tous les paramètres se stabilise en se rapprochant des valeurs usuelles de 2012 - 2013. soit une tendance à la baisse par rapport aux charges de 2014 - 2015.
- Valorisation des boues produites par compostage produit. Toutes les analyses montrent que le produit répond toujours aux normes en vigueur.
- Suite aux inondations causées par les intempéries le canal de comptage présentait des infiltrations entre le 31/05/2016 et le 06/06/2016.

Travaux d'amélioration réalisés :

Postes de relèvement/refoulement :

- Mise en place d'une vanne de sectionnement en remplacement du clapet de trop plein sur le poste de relevage des Bochets.
- Renouvellement de l'hydraulique sur les postes de relevage des Marmouzets et de la Madeleine

Actions pour 2017

- Travaux de réhabilitation des réseaux suite aux résultats des différentes étapes de l'étude diagnostic initiée en 2014 et qui s'est terminée en 2016.

Puis, il répond à plusieurs questions.

Vu, l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la synthèse et le rapport annuel du délégataire 2016,



Sur l'exposé présenté par Monsieur Guy DAVID, Président du Syndicat, le Conseil municipal,

PREND ACTE dudit rapport.



FAIT ET DELIBERE A Epernon, 13 novembre 2017

Le Maire,
F. RAMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20171113-D2017_11_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017
Publication : 20/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.